

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 10 avril 2017

Ordre du Jour :

Thème	N°	Ordre	Sujet
			Approbation du compte rendu de la séance précédente
5.2 Fonctionnement des assemblées	2017-C-01		Installation d'un nouveau conseiller municipal
7.1 Finances	2017-C-02		Approbation du Compte Administratif 2016
7.1 Finances	2017-C-03		Approbation du Compte de Gestion 2016
7.1 Finances	2017-C-04		Affectation des résultats 2016
7.1 Finances	2017-C-05		Vote de la durée de lissage des taux communaux
7.1 Finances	2017-C-06		Vote des taux communaux 2017
7.1 Finances	2017-C-07		Vote du budget 2017
8.1 Enseignement	2017-C-08		Validation du PEDT de la commune déléguée de Fitialieu
8.1 Enseignement	2017-C-09		Convention mairie-usep 2017
7.3 Emprunt	2017-C-10		Autorisation d'emprunt pour le FAM Jean Jannin
8.2 Aide Sociale	2017-C-11		Exonération des téléalarmes
4.2 Personnel Contractuel	2017-C-12		Indemnités stagiaire développement durable
5.2 Fonctionnement des assemblées	2017-C-13		Mise à Jour du tableau du conseil municipal
			Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes des Abrets, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Noël PERRIN, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Sylvie ARGOUD, Guillaume ARGOUD, Frédéric BAS, Thierry CLEYET-MAREL, Yvonne RATEAU, Didier BUISSON, Sandrine BRIGARD, Rémi CLAVEL, Philippe LATOUR, Joëlle TOURETTA, Evelyne FEUVRIER, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Hélène PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Florence CUSIN, Nouredine DEGHA, Frédéric BARBIER, Johann GODART, Sophie BELLEN, Lydie MARTINATO, Nadine JANIN, GALLIEN-GUEDY Patrick, Martine TARDY-PANIS, Paul SICAUD, François BAUDOT, Maryvonne JULLIEN, Marie-Noëlle GADOU.

Absents excusés :

Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Christelle BRISA-MATIS donne pouvoir à Nouredine DEGHA, Jean Paul PAVAGEAU donne pouvoir à Michelle CHIAMBRETTI, Bernard GLANTZLEN donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN, Céline GENETIER donne pouvoir à Sandrine BRIGARD, Isabelle BOURY donne pouvoir à Véronique DUPRE, Franck LANCIA donne pouvoir à Frédéric BARBIER, Delphine MICHALLAT donne pouvoir à Noël PERRIN, Marie-Laure RULLET, Alain DREVON, Nathalie BERT, Jean-Claude NEEL, Françoise MARCELLOT, Laurent BRIVET, Norbert DUSSOLIER, Stéphanie BUFFEVANT, Florian ARLAUD, Danny MILLON, Martine FRANCO, Eric VIGLIANO, Sylvie GAGLIARDI, Pascale HUMBERT, Nathalie MEUNIER, Thomas NUNGE, Ghislaine ANDONIAN.
Michelle Feuillassier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Le conseil municipal valide le compte rendu à l'unanimité moins Maryvonne Jullien et Bernard Glantzlen qui s'abstiennent.

5.2 Fonctionnement des assemblées	2017-C-01	Installation d'un nouveau conseiller municipal
--	------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Besma Caron, en date du 8 mars dernier, notifiant sa démission de sa fonction de conseillère municipale.

Il fait état du suivant sur la liste en la personne de Ghislaine Andonian, absente mais régulièrement convoquée ce soir.

Monsieur le Maire la déclare installée dans sa fonction de conseillère municipale.

7.1 Finances	2017-C-02	Approbation du Compte Administratif 2016
---------------------	------------------	---

Mr le Maire donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016, premier exercice de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné, qui s'établit comme suit :

fonctionnement dépenses = 3 469 330,77 €
fonctionnement recettes = 4 816 582,72 € soit un excédent de 1 347 251,95 €

investissement dépenses = 1 182 191,14 €
investissement recettes = 1 432 525,41 € soit un excédent de 250 334,27 €

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2015 de -401 214,39 de l'affectation du résultat en 2016 pour 774 214,08€ et du report à nouveau sur 2016 pour 2 084 987,87 € le résultat de clôture 2016 s'établit comme suit :

investissement -150 880,12€
fonctionnement + 3 059 240,13€

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins Paul Sicaud qui s'abstient, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus.

7.1 Finances	2017-C-03	Approbation du Compte de Gestion 2016
---------------------	------------------	--

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 pour la commune historique des Abrets,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité moins Paul Sicaud qui s'abstient, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7.1 Finances	2017-C-04	Affectation des résultats 2016
---------------------	------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif 2016, d'affecter 720880,12€ en réserve sur l'exercice 2017 afin de couvrir le déficit d'investissement 2016 de 150880,12 et les reports des crédits engagés non consommés pour 570000€, et de reporter le solde en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieurs reporté pour 2338360,01€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

AFFECTE 720880,12 € en réserve au 1068 sur le budget 2017, afin de couvrir le déficit d'investissement reporté de 2016 et les crédits de reports 2016,

REPORTE 2 338 360,01€ sur l'exercice 2017 au 002 excédent reporté.

7.1 Finances	2017-C-05	Vote de la durée de lissage des taux communaux
---------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la création de la commune nouvelle entraîne une nécessaire homogénéisation des taux communaux de Taxe d'Habitation, de Taxe sur le Foncier Bâti et de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Compte tenu des écarts de taux entre les communes historiques, il convient de définir la durée de l'homogénéisation entre 1 et 12 ans. Le conseil municipal a retenu la possibilité de lisser l'harmonisation de la fiscalité, par délibération 2016-j-07 du 28 septembre 2016.

Compte tenu de la hausse de fiscalité que cette homogénéisation entraîne pour les habitants de Futilieu, la commission finances propose de lisser cette homogénéisation sur 6 ans afin que ces taux soient en application pour la fiscalité de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins Paul Sicaud qui vote contre,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et de la commission finances,

DECIDE de mettre en place le lissage des taux de Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti sur une durée de 6 ans, le taux unique s'appliquant la 6^{ème} année, soit en 2022.

7.1 Finances	2017-C-06	Vote des taux communaux 2017
---------------------	------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les éléments de fiscalité 2016 suivants :

Bases fiscalité 2016	TH			TFB			TFNB			Produit total
	la batie les abrets fitilieu	912600 3712000 1741000	10,013 7 5,5	91 379 259 840 95 755	627600 3373000 1367000	18,145 18,3 12,65	113 878 617 259 172 926	37600 27800 45400	49,0484 49,94 38,76	18 442 13 883 17 597

Selon les éléments notifiés par la DGFIP pour 2017, les taux de fiscalité unifiés seraient de :

Taux Moyen Pondéré À Atteindre	TH			TFB			TFNB			1 413 363
	6436000	6,75	434430	5518000	16,84	929231	110400	45,02	49702	

La commission finances a recherché à réduire au maximum l'impact de la hausse de fiscalité pour les habitants de la commune historique de Fitolieu. Ainsi, il est proposé que le taux de Taxe sur le Foncier Bâti ne soit pas unifié à 16,84% mais à 16,21% faisant ainsi bénéficier aux habitants la majoration de la DGF accordée par l'Etat aux communes nouvelles.

Ainsi, pour chaque commune historique, l'évolution serait la suivante :

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
		la batie les abrets fitilieu	LISSAGE TH	9,52 6,97 5,12	8,96 6,92 5,44	8,41 6,88 5,77	7,86 6,84 6,10
la batie les abrets fitilieu	LISSAGE TFB	17,82 17,95 13,24	17,50 17,60 13,84	17,18 17,26 14,43	16,86 16,91 15,02	16,53 16,56 15,62	16,21 16,21 16,21
la batie les abrets fitilieu	LISSAGE TFNB	48,38 49,12 39,80	47,71 48,30 40,85	47,03 47,48 41,89	46,36 46,66 42,93	45,69 45,84 43,98	45,02 45,02 45,02

Monsieur le Maire précise que ces données ne sont qu'indicatives. Elles ne tiennent pas compte de l'évolution des bases d'imposition ni de l'éventuelle hausse ou baisse des taux décidés par le conseil.

Il précise également que le taux intermédiaire est calculé chaque année par la DGFIP selon un coefficient annuel d'ajustement et un taux correctif uniforme, permettant d'atteindre en 2022 les taux votés aujourd'hui tout en tenant compte de l'évolution des bases d'impositions de chaque commune historique. Aujourd'hui, le conseil municipal doit se positionner sur les taux de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE les taux suivants :

taxe d'habitation : 6,75%

taxe sur le foncier bâti : 16,21%

taxe sur le foncier non bâti : 45,02%

Rappelle que ces taux seront atteint après une période de lissage de 6 ans.

7.1 Finances	2017-C-07	Vote du budget 2017
---------------------	------------------	----------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric Barbier, Adjoint aux Finances, qui présente le budget 2017.

Il s'établit en équilibre à 6 781 560,01€ en fonctionnement, avec un virement à l'investissement de 2088600€, des dépenses imprévues pour 327000€ et un report à nouveau de l'exercice antérieur de 2338360,01€.

L'investissement s'équilibre à 5 820 880,12 avec un recours à l'emprunt pour 1,2M€ à taux zéro, une affectation du résultat de 720880,12€.

Les principales dépenses d'investissement sont : le début du chantier de l'école de Fitolieu, la réhabilitation de la maison forte templière, le centre technique municipal, la rénovation de l'école maternelle de la Bâtie, entre autres.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Marie Noëlle Gadou qui s'abstient et Maryvonne Jullien, Bernard Glantzlen, Evelyne Feuvrier, François Baudot, Paul Sicaud qui votent contre,

APPROUVE la présentation du budget 2017 faite par Frédéric Barbier,

VOTE le budget 2017, par Chapitre.

8.1 Enseignement	2017-C-08	Validation du PEDT de la commune déléguée de Fitolieu
-------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène Pegoud qui présente au conseil le projet de PEDT élaboré en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations locales.

Elle précise que le nouveau pedt reconduira les valeurs du projet de 2014-2017 (favoriser le vivre ensemble, les découvertes sportives-culturelles-artistiques et citoyennes, et favoriser la réussite scolaire).

Les activités proposées le seront toujours gratuitement, en cohérence avec le projet d'école et en partenariat avec l'Usep, sur une durée quotidienne de 45 minutes les mardi et vendredi et d'une heure les lundi et jeudi.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la présentation du Projet Educatif Territorial 2017-2020 faite par Hélène Pégoud.

8.1 Enseignement	2017-C-09	Convention mairie-usep 2017
-------------------------	------------------	------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène Pégoud qui rappelle que dans le cadre du PEDT actuel et futur, l'USEP prend une part importante dans l'organisation des activités pour les enfants. Cette convention acte le partenariat de l'organisation des activités et précise que la commune finance les licences des enfants à l'USEP. La commune met également à disposition de l'USEP les différents locaux et espaces nécessaires à l'organisation des activités.

Hélène Pégoud propose de valider cette convention pour la période 2017-2020.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention présenté par Hélène Pégoud pour l'organisation des TAP par l'USEP durant la période 2017-2020, sur la commune déléguée de Fitolieu.

7.3 Emprunt	2017-C-10	Autorisation d'emprunt pour le FAM Jean Jannin
--------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que le FAM Jean Jannin a un très gros projet de réhabilitation rénovation extension de ses locaux et que le chantier va s'échelonner sur plusieurs années.

Pour la réalisation de cette opération, le FAM devra avoir recours à l'emprunt et il est nécessaire que le Conseil Municipal valide cette décision.

L'opération de financement se découpera en trois emprunts distincts dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Prêt 1 : extension du FAM

montant : 1 474 347 euros durée : 35 ans Durée de la phase de préfinancement : 24 mois maximum, intérêts capitalisés.
Echéances annuelles, taux : Taux révisable du livret A + 0,6

Prêt 2 : extension du FAM

Montant : 2 100 000 euros durée : 35 ans Durée de la phase de préfinancement : 22 mois maximum, intérêts capitalisés.
Echéances annuelles, taux : Taux révisable du livret A + 1,11%

Prêt 3 : restructuration du FAM

Montant : 3 710 831 euros durée : 35 ans Durée de la phase de préfinancement : 36 mois maximum, intérêts capitalisés
échances annuelles, taux : Taux révisable du livret A + 0,6

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces propositions de prêts et d'autoriser le CCAS à emprunter.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la démarche de restructuration extension du FAM Jean Jannin,

APPROUVE les propositions de financement ci-dessus présentées par le Caisse des Dépôts et Consignations,

AUTORISE le CCAS via le FAM Jean Jannin à contracter les financements tels que présentés ci-dessus.

8.2 Aide Sociale	2017-C-11	Exonération des téléalarmes
-------------------------	------------------	------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter un agrément auprès de la DDTEFP afin que les usagers des téléalarmes, imposables, puissent bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant à 50% du coût de leur abonnement (pour la part restant à leur charge après réduction des différentes aides perçues).

Afin de bénéficier de cet avantage, il faut que la commune obtienne un agrément individuel auprès de la DDTEFP.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la démarche de demande d'agrément individuel au titre des services à la personne auprès des services de la DDTEFP afin que les abonnés au service de Téléalarme, imposable sur le revenu, puissent bénéficier d'une déduction fiscale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cet agrément.

4.2 Personnel Contractuel	2017-C-12	Indemnités stagiaire développement durable
----------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un étudiant vient de débiter une période de 4 mois de stage sur la thématique Développement Durable. Au-delà d'une période de deux mois, les stagiaires bénéficient d'une gratification correspondant à 3,60€ de l'heure sur la durée totale de leurs stage.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette gratification.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette gratification d'un montant de 3,6€ de l'heure pour tout stagiaire devant effectuer une période de stage supérieure à 2 mois au sein de la collectivité.

PRECISE que cette gratification versée par la commune évoluera selon les décrets en vigueur.

5.2 Fonctionnement des assemblées	2017-C-13	Mise à Jour du tableau du conseil municipal
--	------------------	--

Voir pièce-jointe.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles ainsi que les membres du CCAS pour leur travail fourni à l'occasion de la Foire du Printemps qui s'est déroulée le dimanche 02 avril 2017. Il rappelle également que ces manifestations ont un coût élevé aujourd'hui, dû aux dispositifs des services mise en place dans le cadre du plan vigipirate.

Pour la vogue des rameaux, Monsieur le Maire fait remarquer que le nombre de forains était inférieur aux années précédentes, cela étant dû au fait que la foire de Beaucroissant se déroulait avec deux semaines d'avances sur les années précédentes pour cause d'élections présidentielles.

Benjamin GASTALDELLO informe que le PLU de la commune déléguée de Fitliieu a été approuvé le jeudi 06 avril 2017 par la communauté de Communes des Vals du Dauphiné. Les règles seront appliquées dès le lendemain de son approbation.

Maryvonne Jullien demande ou seront stockés les objets qui se trouvaient à l'époque dans les vitrines d'exposition de la salle du conseil municipal ?

Monsieur le Maire informe que ces objets vont être stockées à la cave. Les archives seront en sécurité pour une bonne conservation dans un milieu avec un air et un hygrométrie régulée. Les archives n'étant pas modifiées, juste déplacées, l'intervention des archivistes du département ou du CDG n'est pas nécessaire. Les objets y seront également en sécurité, le temps de trouver un nouveau lieu d'exposition.

Marie Noelle Gadou expose le problème de la vitesse excessive et du surcroit de circulation dans la rue Hector Berlioz, pour cause de travaux de la rue Aristide Briand. Benjamin Gastaldello précise qu'il rencontre le même problème sur la rue Pierre Abou. Ce problème devrait être réglée avec la fin des travaux. Il faudra toutefois réfléchir à des aménagements de voirie pour réduire la vitesse. Benjamin Gastaldello propose de canaliser les bus et les camions sur les axes prioritaires afin d'éviter les routes secondaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00